

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>. :— » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

### Chemin de fer d'Orléans. — Services d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à							
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 » soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »	
10 h. 21 <sup>m</sup> »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.	

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 53<sup>m</sup> soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

### Cahors, 15 Avril.

Les temps deviennent difficiles pour MM. les opportunistes, qui se sont lancés si imprudemment dans la persécution contre la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

Voici quelques extraits des feuilles parisiennes sur la manifestation de M. Clémenceau, à Montmartre.

#### On lit dans le Soir :

Du commencement à la fin, M. Clémenceau s'est uniquement préoccupé de ce qu'a dit M. Gambetta, à Romans, à la Chambre, à ses électeurs. Nous ne dirons pas qu'il a abusé, mais il a largement usé des citations. Il a rappelé les mots célèbres du président de la Chambre; celui-ci, par exemple: « Il faut aboutir. »

M. Gambetta a quitté les rangs de l'opposition et même le poste de leader des gauches; il a accepté un mandat plus élevé, il est un coefficient plus important et plus haut du gouvernement; il juge les choses à un autre point de vue. Les arguments d'autrefois, c'est M. Clémenceau qui s'en sert. M. Gambetta est passé réactionnaire.

Le rêve de M. Clémenceau serait de combattre et de renverser M. Gambetta ministre; président de la Chambre, à peine peut-il l'effleurer.

La République française se sent touchée en pleine poitrine, par M. Clémenceau. Elle regimbe, mais elle n'ose pas crier. Il lui paraît plus facile d'insulter chaque jour ses adversaires, de dénoncer les fonctionnaires et de menacer les évêques. Cela se comprend; mais on ne paraît pas vouloir lui laisser la jouissance paisible de ce petit commerce. Elle s'exprime ainsi:

M. Clémenceau a singulièrement grossi le tableau. Dans son pessimisme, il tient pour rejeté ce qui n'est pas encore adopté, pour destiné à rester lettre morte ce qui est déjà inscrit dans la loi, pour insignifiantes et presque nulles les mesures en cours d'exécution. Partout où il aperçoit un désaccord entre une commission parlementaire et un ministre, il estime qu'on ne peut en sortir que par une crise ministérielle.

Ah! quand on dédaigne l'étude des voies et moyens, la politique se simplifie énormément. Peut-être cesse-t-elle en même temps d'être quelque chose de très sérieuse.

Au dire du XIX<sup>e</sup> Siècle: « M. Clémenceau porte ses jugements sur les faits contemporains à la façon de ces critiques ennuyés qui prennent leur place au théâtre avec la ferme intention de trouver tout mauvais, les acteurs et la pièce. Si on lui demande ce qu'il veut, il expose aussi de longues théories sur la suppression de la présidence de la République, sur la nécessité de n'avoir qu'une Chambre unique, sur les avantages de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc. Sa République est de l'ordre contemplatif, quant à présent du moins. »

« Il est très facile, dit la Paix, de prononcer en l'air des mots comme ceux de Chambre unique et de suppression du budget des cultes; mais comme, certainement, ni l'une ni l'autre de ces deux choses ne fera de longtemps l'objet d'une délibération sérieuse, nous pensons que pour le moment il vaut mieux réserver notre attention pour des questions plus urgentes. »

#### On lit dans le Journal des Débats :

Il n'y a pas un seul point de ce programme sur

lequel nous soyons tout à fait d'accord avec lui; c'est dire quel trouble un tel programme apporterait, s'il aboutissait, dans le parti républicain.

#### On lit dans le Parlement :

Malgré les critiques, malgré les alarmes, malgré l'indignation que soulève parfois le discours de M. Clémenceau, il faut lui rendre justice sur un point, à lui comme à ses amis. Ils parlent un langage impérieux, presque insolent envers la constitution républicaine; ils sont inspirés par des idées dont le triomphe ramènerait la France aux jours les plus sombres de son histoire et conduirait notre pays à sa ruine; ils sont les pires ennemis de nos institutions; oui, tout cela est vrai; mais ils savent ce qu'ils veulent et où ils vont. Ils ont un programme, tandis que le gouvernement n'en a pas. »

« La vraie distinction à faire, dit le Soleil, entre les deux politiques ou les deux Républiques, c'est que celle de M. Gambetta est tortueuse, masquée, hypocrite, tandis que celle de M. Clémenceau est sans voile, sans réticence et sans équivoque. »

« Il n'est pas possible de ne pas reconnaître, pense de son côté le Paris-Journal, que le manifeste de M. Clémenceau contre M. Gambetta, est un événement considérable. Des dissensions du gouvernement, combien calculent, avec raison, qu'un 18 mars peut sortir! Il leur suffira de montrer un peu de résolution, au moment psychologique, en tenant à l'écart et les médecins, et les ingénieurs, et les avocats, qui sont des lâcheurs. Ce sera la revanche des électeurs de Belleville et de Montmartre contre leurs élus! »

#### On lit dans la France :

En France, tous les gouvernements viennent se briser contre le même obstacle. Cet obstacle, c'est la liberté

La raison en est bien simple. Dès qu'un parti arrive aux affaires, il s'aperçoit que la liberté est une force contraire, car elle gêne son action. Il cherche donc à la contenir dans les limites plus ou moins étroites; il resserre le lien administratif, il substitue l'énergie collective à l'énergie individuelle.

Au début, aucun conflit n'est à craindre. Entre le gouvernement et l'opinion, il y a identité de vues et d'aspirations. En prenant appui au pouvoir, chacun combat pour sa propre conviction, et par conséquent, fait acte de liberté. Mais bientôt les divergences s'accroissent, les oppositions se tranchent et la vie commune devient impossible. Pourquoi? Parce que la pente naturelle de tous les gouvernements, c'est la centralisation à outrance, soit qu'ils veuillent entreprendre de grandes choses, soit qu'ils se préoccupent seulement de réduire leurs adversaires.

Pour assurer le présent, on compromet l'avenir. On se propose un but glorieux peut-être, mais en attendant on substitue sa volonté à celle de tous; et quand on songe à restituer la liberté confisquée, c'est à la veille des catastrophes et comme chance suprême.

On annonce que les membres du centre gauche sénatorial, qui se sont séparés de leurs collègues dans le vote sur l'article 7, doivent se réunir chez M. Dufaure, pour discuter la question de savoir s'il y a lieu d'adresser au gouvernement une interpellation qui serait suivie du dépôt d'un ordre de jour de blâme.

Dans le cas où l'on déciderait d'interpeller, le

centre gauche demanderait pour quel motif le gouvernement a annulé les vœux émis par les conseils généraux en faveur des congrégations, tandis que les préfets n'ont pas annulé les vœux des conseils municipaux protestant contre le vote du Sénat sur l'article 7 et demandant au gouvernement l'application des prétendues lois existantes.

Le centre gauche dissident déposerait cette interpellation avant celle que les droites ont l'intention de formuler relativement aux décrets du 29 mars.

Nous faisons des vœux pour que la discussion arrive promptement.

### INFORMATIONS

La pétition suivante, adressée au Sénat, contre les décrets du 29 mars, se signe à Marseille :

« Les soussignés protestent énergiquement contre les décrets du 29 mars, comme inconstitutionnels, contraires à la liberté de conscience, aux droits du père de famille et à la liberté d'association. Ils comptent sur votre fermeté inébranlable pour soutenir leurs droits odieusement méconnus. »

#### On lit dans la République française :

Nous apprenons que M. de Freycinet se prépare à envoyer des instructions à nos ambassadeurs pour que dorénavant ils substituent au titre usité jusqu'ici d'« ambassadeur de France » celui d'ambassadeur de la République française. Tous nos agents extérieurs, sans exception, devront également se conformer à ces instructions.

Lundi dernier, M. Jules Ferry, qui était attendu à Epinal, où une manifestation était commandée en son honneur, arrivait à Saint-Dié, où l'appelait un deuil de famille. « Le lendemain, écrit l'Impartial des Vosges, il faisait à l'église l'édification de la paroisse, tout étonnée de le voir baisser dévotement la patène. » D'autre part, le Vosgien rapporte que les jeunes gens d'Epinal qui, le lundi, étaient allés attendre M. Ferry à la gare, « déçus dans leur attente et jaloux de manifester quand même, reportèrent leur ardeur sur un pauvre religieux qui descendait du train et l'accompagnaient, en l'insultant grossièrement, jusque dans les rues de la ville. »

Des plaintes nombreuses arrivent de plusieurs villes où les territoriaux font en ce moment les treize jours que la loi leur impose.

En maints endroits rien n'a été préparé pour les recevoir.

Dans un ordre différent, les officiers se plaignent, non sans raison, que le programme des travaux, rédigé par le ministre de la guerre, soit absolument semblable au programme des commençaient, programme qu'ils ont déjà rempli et qui ne peut leur être, par conséquent, d'aucune utilité au point de vue du progrès de leur instruction militaire.

En vérité, que peut-on attendre d'un ministre de la guerre, dont la principale occupation

consiste à révoquer, révoquer, encore révoquer?

Avant de laisser à son successeur le commandement du 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, M. le lieutenant-colonel Lannes de Montebello, récemment révoqué, a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats,

Le gouvernement, oubliant mes états de service ou entraîné par une secte envieuse des grands noms de France, vient de me révoquer d'une façon brutale.

J'étais fier de vous commander et c'est avec chagrin que je vous quitte, noble régiment de Lorraine.

Continuez, mes amis, à servir avec dévouement la France et, tant que vous serez sous les drapeaux, obéissez, comme je l'ai fait moi-même aux règlements militaires.

Mais n'oubliez jamais que le soldat n'est pas seulement un numéro, un mécanisme, que des ingénieurs suffiraient pour conduire. Le soldat est un homme qui sent vivement.

Une armée privée de religion, de traditions et de souvenirs, est une armée sans honneur, sans drapeau, sans espérances, une machine vivante qui se brise au premier choc moral, un troupeau fuyant à l'aspect de la mort, hôte habituel des champs de bataille.

Ce n'est pas tant le fusil qui fait la force du soldat que le cœur et le courage!

A quoi sert le fusil, si celui qui le tient tremble sans courage? Or, nul ne va au feu sans émotion, et c'est cette émotion que le sentiment du devoir rend héroïque.

Le maréchal Lannes, duc de Montebello, tué d'un coup de canon après avoir reçu dans plus de trente combats plus de trente blessures, disait aux fanfarons: « Celui qui dit n'avoir pas peur n'est qu'un Jean-Foutre. » Et le maréchal de Turenne marchant à la bataille se frappait la poitrine en se criant à lui-même: « Tu trembles, carcasse; tu tremblerais bien plus si tu savais où je te mène. »

Elevez-vous donc au-dessus du matérialisme de ce siècle et, sous la protection divine, prenez confiance dans l'avenir.

Quant à moi, maintenant que je possède ma liberté d'action, j'en userai, je vous le jure, pour le bien de la France avec toute l'énergie que me donne le sang du maréchal Lannes, mon grand-père, sang qui, plus que jamais, brûle mes veines.

Pour terminer mes adieux et reprendre espoir, laissez-moi, avant que le nihilisme déclare séditieux le nom même de notre patrie, laissez-moi pousser le cri le plus patriotique :

Vive la France, que Dieu protège!

Ce cri devrait être le seul admis dans l'armée française, car les gouvernements changent souvent à notre triste époque, et le cœur du vrai soldat doit rester immuable comme la France, comme le clocher.

A bientôt, mes amis, dans des jours meilleurs!  
Nancy, le 3 avril 1880.

Marquis CHARLES DE MONTEBELLO.

#### Rome, 12 avril.

Le journal Aurora dit qu'hier, jour de la fête de saint Léon, son patron, le Pape, en s'entretenant familièrement avec les cardinaux, les évêques, les prélats, venus pour le complimenter, porta la conversation sur la situation de l'Eglise en France.

Sa Sainteté a déclaré aimer paternellement tous les peuples et particulièrement la France, dont la Papauté a reçu, en maintes occasions, des services signalés.

Le Pape a prononcé des paroles affectueuses pour la France, et a exprimé sa compassion pour la voie mauvaise où la poussent des hommes qui, oubliant ses vieilles et glorieuses traditions, lui préparent un avenir déplorable.



Plusieurs journaux ont annoncé que M. le baron Haussmann, député d'Ajaccio, donnait sa démission pour laisser la place libre à M. Raoul Duval, qui aurait accepté cette succession.

Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est absolument fautive.

En tout cas, si M. Raoul Duval rentrait en ce moment dans la politique militante, ce serait pour combattre de toute la force de son talent et de ses convictions la triste théorie émise par le prince Napoléon dans sa récente lettre.

(Figaro).

C'est par erreur qu'on a représenté M. Emile Ollivier comme étant le conseiller habituel du prince Napoléon et l'auteur des articles publiés en ce moment par l'Estafette.

Entre le prince Napoléon et M. Emile Ollivier existe une amitié de trente ans — que de nombreux dissentiments n'ont jamais altérée. Mais depuis que le prince est à la tête du parti bonapartiste, tout en conservant ses relations privées avec M. Emile Ollivier, il l'a complètement mis à l'écart de la direction de sa politique.

— J'ai assez de mon impopularité, a dit le prince, sans me charger encore de la sienne.

(Figaro).

On lit dans le Gaulois :

Que l'on dise encore que M. Raoul Duval a été le collaborateur, l'inspirateur ou simplement, l'approuvateur de la fameuse lettre du prince Jérôme.

C'est par un journal d'Evreux que notre éminent ami a eu connaissance de la missive en question, et loin de l'approuver, il a eu, en pleine séance du Conseil général, l'occasion de soutenir, au sujet des questions religieuses, les doctrines de liberté dont il a toujours été le propagateur éloquent.

On demande au Figaro de poser la question suivante à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce :

Est-il vrai qu'un arrêté vient de nommer d'emblée aux fonctions de vérificateur en chef des poids et mesures, à Paris, le nommé François Baudy, âgé de quarante-huit ans, et précédemment cordonnier à Lyon ?

Disons à ce sujet que les règlements organiques ne permettent pas d'appeler le premier ou le dernier venu à un poste qui ne doit être que la récompense et le couronnement d'une longue et honorable carrière. L'article 4 du décret du 26 février 1875 dispose que « nul ne peut être nommé vérificateur s'il n'a été déclaré admissible à la suite d'un examen public, et s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six. »

D'un autre côté, aux termes de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 24 décembre 1878, « les vérificateurs en chefs ne peuvent être choisis que parmi les vérificateurs ayant au moins dix ans de service. »

Or, le citoyen Baudy ne remplit, paraît-il, aucune des conditions exigées par les règlements.

Ajoutons que le susdit citoyen Baudy n'est guère connu que pour avoir été mêlé aux événements politiques de Lyon en 1871, et que l'éducation qu'il paraît avoir reçue lui permet l'usage des *cuirs*, même dans ses nouvelles fonctions.

Les falsificateurs de vins.

La question de la falsification des vins doit être discutée à un triple point de vue :

Au point de vue de l'honneur du commerce français ;

Au point de vue de notre commerce intérieur et extérieur ;

Au point de vue de l'hygiène publique.

Bien souvent, et à juste raison, nous nous sommes plaints de la concurrence déloyale que nous faisons à l'étranger sur les marchés extérieurs. C'est ainsi qu'on a vu, qu'on voit encore les Anglais et les Allemands étiqueter leurs marchandises avec des étiquettes françaises. A vrai dire Anglais et Allemands agissent en vertu du proverbe : « A bon chat bon rat. » En d'autres termes, ils nous rendent la pareille.

Il y a quelques années, plainte fut portée au département de l'Agriculture et du Commerce contre les négociants en vins. Ces derniers envoyaient dans les colonies des vins en bouteilles,

non-seulement portant des noms de fantaisie, mais de plus imbuables.

Le ministre qui dirigeait alors le département précité écrivit aux vendeurs.

Les négociants répondirent : *C'est l'habitude du pays.*

Le ministre mit en marge de cette singulière réponse :

*Fâcheuse habitude !*

Puis l'affaire en resta là. Elle est toujours au même point.

Les vignobles de la France tiennent le premier rang parmi ceux de l'Europe ; l'étranger vient s'approvisionner chez nous ; notre exportation se chiffre annuellement par millions ; mais pour peu que la falsification continue, un jour viendra où cette exportation baissera.

Et les négociants en vins s'écrieront alors : Le commerce des vins ne va pas !

A qui la faute ?

Si maintenant du commerce extérieur — laissant de côté l'honneur commercial et l'intérêt — nous passons au commerce intérieur, la question doit être envisagée à un point de vue nouveau.

On parle beaucoup aujourd'hui de la dépopulation, de la mortalité dans les classes pauvres. En dehors des raisons qui ont été formulées, ne pourrait-on ajouter l'empoisonnement ?

Sait-on que la production annuelle normale de la France, correspond — déduction faite de l'exportation — à 150 litres en moyenne par habitant ?

Sait-on que le nombre de marchands de vins a triplé depuis vingt ans ?

Sait-on que les cas de folie, ayant pour cause l'absorption exagérée des vins frelatés et des alcools augmentent journellement ?

Sait-on que les marchands de vins reçoivent une circulaire détaillée donnant le moyen de fabriquer le vin, de le rendre vieux, de le colorer à l'aide de produits chimiques, véritables poisons ?

Voici, pour la curiosité du fait, quelques extraits de cette circulaire :

« ... Pour donner aux vins nouveaux la couleur du vin vieux : pour 230 litres, 1 fr. 50. — Aux vins le goût et le parfum du vieux bourgogne : pour 230 litres, 3 fr. — Pour colorer en rose et en rouge, 4 fr. 50. »

C'est déjà joli, mais voici qui est plus fort : « Pour fabriquer, avec du vin ordinaire, le madère, le marsala, le vermouth, le porto, le lacryma-christi, le grenache, le xérès, le tokay : pour 20 litres, 5 fr. »

Vous croyez, peut-être, que c'est fini, allons donc ! Vous ne connaissez pas les gens qui nous empoisonnent :

« Pour faire du rhum, du kirch et de l'absinthe avec de l'alcool, pour 50 litres, 6 fr. Pour donner aux eaux-de-vie de betteraves le goût des armagnacs, pour 100 litres, 4 fr. »

Je passe sous silence le goût des cognacs, la couleur du cairaçon, du bitter, la fabrication du chablis, etc., etc.

Et dire que celui qui vend cette horrible marchandise sera — s'il est pris — condamné à quelques francs d'amende.

Ah ! la chimie a fait d'énormes progrès ; elle a porté à son apogée l'art de tuer les gens lentement.

Eh quoi ! un homme en empoisonne un autre, on le condamne à mort ou aux travaux forcés. Un homme empoisonne mille personnes et on le laisse faire !

En France nous avons la manie de faire des enquêtes.

Un cas de fraude se présente-t-il, vite une enquête. La connaissance des faits acquise, MM. les enquêteurs s'endorment.

L'année suivante, les plaintes recommencent, l'administration s'émeut, une seconde enquête ! Et puis ? Et puis... rien.

Dans le cas présent une enquête est inutile. Les faits sont suffisamment établis.

Ce qu'il faut aujourd'hui, et tout de suite, c'est tomber à l'improviste chez tel ou tel négociant ou marchand de vins ; et s'il vend du poison, non pas le condamner à une amende dérisoire dont il se moque, ou à quelques jours de prison, mais à une peine en rapport avec le mal qu'il cause.

Quant aux chimistes complices les traiter comme empoisonneurs.

Si l'on procédait ainsi à l'égard de M. A. ou

B., dont hier ont vidé un tonneau sur dix et qu'on a condamné à 15 fr. d'amende, les confrères desdits MM. A. ou B. y regarderaient à deux fois. (France).

CHRONIQUE LOCALE

M. Couderc, maître répétiteur au lycée de Cahors vient d'être nommé professeur d'Allemand et d'Anglais au collège communal de Castel-Sarrasin.

Par décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril sont nommés maires :

M. Sol, Antoine, à Lalbenque.

M. Doffas, Joseph, à Salviac.

M. Fournié, Pierre, est nommé adjoint au maire de Lalbenque.

A la suite de NN. SS. les Evêques de la province de Tours, de LL. EE. les cardinaux de Rouen et de Cambrai, de Mgr d'Arras et de Mgr de Contances, les Evêques de la province d'Albi viennent de faire parvenir leur protestation contre les décrets du 29 mars à M. le Président de la République.

Voici en quels termes s'exprime Mgr Grimaudias :

M. le Président,

Je viens de prendre connaissance de la lettre aussi respectueuse que mesurée que mon vénérable Métropolitain, Mgr l'Archevêque d'Albi, a eu l'honneur de vous adresser.

Ma conscience d'Evêque me fait un devoir de m'unir à cette protestation, et de vous dire que je partage toutes ses tristesses et toutes ses craintes.

Mon diocèse est du reste particulièrement atteint par les décrets du 29 mars. Il possède, à Cahors, un collège de plein exercice, tenu par les Pères de Picpus, qui donne l'instruction à 250 enfants, et sa suppression serait regardée dans mon diocèse comme un malheur public par toutes les familles chrétiennes.

Veillez agréer, etc.

† PIERRE, Ev. de Cahors.

On écrit de Brive à l'Ordre :

On assure que le nommé L..., secrétaire de sous-préfecture, vient de prendre la fuite, emportant une somme de 6,000 fr., qui se trouvait dans les bureaux.

AVIS. — Les jeunes gens qui préparent l'examen de surnuméraire dans les Postes et Télégraphes peuvent s'adresser, pour des leçons particulières, chez M. Tolle, rue du Lycée, 4.

La ménagerie de M<sup>me</sup> Pezon.

On nous annonce l'arrivée très prochaine à Cahors, de la célèbre M<sup>me</sup> Pezon en compagnie de ses féroces Lions.

La réputation de M<sup>me</sup> Pezon est universelle comme le prouvent les nombreuses décorations qui ornent sa poitrine. Les caducées, avides de fortes émotions, vont prendre d'assaut la Grande Ménagerie. Deux fois, la semaine dernière, M<sup>me</sup> Pezon a failli être dévorée par ses fauves. C'eût été vraiment dommage.

On lit dans le Progrès de Bergerac :

M<sup>me</sup> veuve Pezon a continué ses audacieuses représentations, mais ce que nous avons prévu est arrivé dimanche dernier : ce dompteur intrépide a failli être victime de la rage d'une lionne insoumise. Lorsque madame Pezon lui présenta sa cravache pour la faire reculer, la terrible bête sauta sur sa main gauche, lui fit de cruelles blessures et au même instant lui porta un cruel coup de griffe à la cuisse, lui faisant une blessure profonde.

La courageuse femme ne s'émut pas, malgré l'extrême danger de sa situation. Elle retira vivement sa main, trop vivement peut-être, ce qui produisit d'assez profondes morsures aux trois doigts médians de cette main, mais le sang qui coulait et traversait le maillot de la cuisse l'obligea à se retirer.

Elle n'a pu rentrer dans la cage depuis ce moment. Le public s'est néanmoins porté en foule à sa ménagerie et a prouvé au dompteur toute la sympathie qu'il a pour elle.

Séance du 5 avril. PRÉSIDENCE DE M. ROQUES.

A deux heures un quart, M. Roques prend place au fauteuil de la présidence et déclare la session ouverte.

Appel nominal.

Sont présents, tous les membres du conseil, à l'exception de MM. Cambres, Lafon de Caix, Saux, Laroussilhe, Calmeilles, Bouyé, comte de Marquessac, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Pierre Dufour, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la session d'août, qui est adopté.

Modification de l'article 40 du règlement général sur les chemins vicinaux. — *Veu.*

Il est ensuite donné lecture du vœu suivant, pour lequel l'urgence est déclarée et qui est adopté par le Conseil.

« Les soussignés proposent au Conseil de décider que le règlement général sur les chemins vicinaux pour le département du Lot (article 40), sera modifié et rendu conforme aux termes de l'instruction générale sur le service des chemins vicinaux, que, en cas d'adjudication de travaux sur les chemins vicinaux ordinaires, les maires des communes intéressées pourront être valablement remplacés par le sous-préfet, pour présider à l'adjudication. »

Signés : de Verninac, Vital, Rozières, Fraysse, Lachize, Demeaux.

Le Conseil donne son adhésion :

Foires. — *Vaylats.*

1<sup>o</sup> A la création de deux nouvelles foires, demandées par le Conseil municipal de Vaylats, qui se tiendraient au chef-lieu de cette commune le 15 mai et la veille du premier dimanche d'août.

Foires. — *St-Généès (Dordogne).*

2<sup>o</sup> Au changement proposé concernant les foires de St-Généès (Dordogne).

Ecole normale de Montauban. — *Bourses.* — *Le jeune Gizard.*

Le Conseil, 1<sup>o</sup> Décide que dans le cas où il se produirait, avant la fin de l'année scolaire, quelque vacance à l'école normale de Montauban, une demi-bourse sera attribuée au jeune Gizard (Elie).

Enseignement primaire. — *Retraite pédagogique.* — *Demande de crédit.* — *Ajournement.*

2<sup>o</sup> Ajourne au mois d'août la demande de crédit de 650 francs qui permettrait de subvenir aux frais de réunion, au chef-lieu du département, de 29 instituteurs (un par canton), pour une retraite pédagogique.

Ferme-Ecole du Montat. — *Comité de surveillance et de perfectionnement.* — *Désignation de trois membres.*

3<sup>o</sup> Désigne MM. Brugalières, Mayzen et Pradines pour faire partie du comité de surveillance et de perfectionnement institué auprès de la Ferme-Ecole du Montat.

Bureaux de tabac. — *Commission.* — *Désignation d'un membre.*

4<sup>o</sup> Désigne M. Vayssié pour faire partie de la commission chargée d'examiner les demandes relatives à la concession des bureaux de tabac de 2<sup>e</sup> classe.

Aliénée. — *Sahuc (Marguerite), de Castelnaud.* — *Dettes.* — *Econération.*

5<sup>o</sup> Adopte les conclusions du rapport de M. le directeur des domaines tendant à annuler la créance dont les héritiers de la nommée Sahuc (Marguerite), aliénée, de Castelnaud, décédée à l'asile de Leyme, se trouveraient débiteurs envers le département.

Médecine et pharmacie gratuites. — *Réorganisation du service.*

6<sup>o</sup> Donne acte à M. le Préfet de son rapport sur la réorganisation du service de la médecine et de la pharmacie gratuites.

Adjudication de la fourniture des imprimés payables sur les fonds départementaux et des cotisations municipales.

7<sup>o</sup> Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'adjudication de la fourniture des imprimés payables sur les fonds départementaux et des cotisations municipales et le remercie des soins qu'il a apportés à cette affaire.

Salles d'asile. — *Inspection départementale.*

8<sup>o</sup> Ajourne, faute de ressources, la demande de création d'une inspection départementale qui embrasserait les salles d'asile du département du Lot, de la Corrèze et du Cantal.

Création d'un bureau de poste à Concots. — *Vœu.*

9<sup>o</sup> Renouvelle avec insistance le vœu relatif à la création d'un bureau de poste à Concots.

Création de Mandats-Postes payables au porteur. — *Mémoire de M. Demeaux.*

10<sup>o</sup> Donne acte à M. le Préfet de son rapport sur le mémoire de M. Demeaux, relatif à la création de mandats-poste payables au porteur.

Création d'un nouvel emploi de Garde-pêche sur la Dordogne. — *Vœu réitéré.*

11<sup>o</sup> Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative au vœu émis dans la session d'août dernier, tendant à la création d'un nouvel emploi de Garde-pêche sur la Dordogne et insiste pour qu'il y soit donné satisfaction.







Avis Important.

# LE MONITEUR DE LA FINANCE

Paraissant tous les Dimanches

Est envoyé gratuitement pendant une année à tout abonné d'un journal financier qui justifie de cette qualité par sa bande d'abonnement.

Adresser les demandes à Paris, 14, Avenue de l'Opéra à l'administration du  
**MONITEUR DE LA FINANCE**

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

## MODES VRAIES DU TRAVAIL DE FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50, avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

Bureaux: 41 rue Saint-Roch, Paris.

## MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamet, Paul Cellières, R. de Navary, Verns, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

Collection: les 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs, le 46<sup>e</sup> volume, Paris 7 fr. (France et union postale); 1 volume 1 fr., 2 vol. 1.50, 3 vol. 2 fr. et à partir de 4 vol. 25 en plus par volume. — Nota. — Les volumes reliées se payent 1 fr. 50 en plus par volume.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN, MUSÉE ET MODES CONTRE 50CENT. EN TIMBRES-POSTE.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

## BAYLES, J<sup>NÉ</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bousoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRETERIE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

### Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes  
les spécialités fran-  
çaises et étrangères  
  
Eaux minérales  
naturelles de Fran-  
ce et de l'étranger.

**ESCROUZAILLES**  
PHARMACIEN

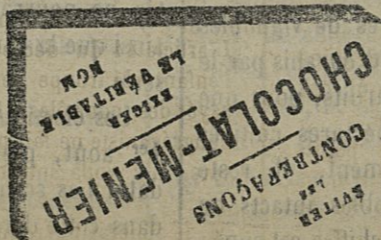
Spécialité de Ban-  
dages, Bas à varices,  
Ceintures ventriè-  
res, Appareils en  
Caoutchouc et Arti-  
cles d'allaitement.  
Irrigateurs - Clyso.

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infallibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thé et Chocolats variés.

PIANOS ET HARMONIUMS  
DES MEILLEURS FACTEURS  
MUSIQUE ET INSTRUMENTS  
**GODINAUD, FILS**  
CAHORS (Lot), Maison de la Poste.  
HARMONIUMS.  
Accord et réparation. — Vente, échange et location.



AU PREMIER CHEMISIER  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFRÉISSABLES  
Spécialité  
De Lingerie pour homme, sur mesure  
Seule Maison à Montauban  
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ  
Représentée à CAHORS,  
par **M. DIDES**,  
Cofesseur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

### PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls: 1.50. Se défier des contrefaçons.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES  
MALADIES DE LANGUEUR  
sont heureusement combattus par la  
**VIN IODÉ DE MORIDE**  
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE DE MORUE et l'IODURE DE POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Malliques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue LA BAYONNE, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 4 fr.

EAU MINÉRALE NATURELLE

### VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine:  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
HAUTERIVE. — Présente comme Célestins.  
Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire:  
PARIS, 22, Boulevard Montmartre  
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

## LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33  
PARIS

33, rue de Fleurus, 33  
PARIS

## CINQ FRANCS PAR MOIS

Jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la France, de l'Algérie et des Colonies. 108 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliés. Prix: 125 fr., payables 25 fr. par 4 mois.  
**GRAND ATLAS UNIVERSEL** ancien et moderne, par DUBOIS. 40 cartes double in-folio. Prix: 70 fr.  
**TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE** par HERING, GÉRARD et REVILL. 4 beaux vol. gr. in-8°. dont 2 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiquement coloriées. Prix: 250 fr., payables 25 fr. par trimestre.  
**TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE** théorique et pratique, par GÉRARD, DURIS et HERING. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 158 planches magnif. color. 250 fr., payab. 25 fr. par 3 mois.  
**FLORE MÉDICALE** USUELLE ET INDUSTRIELLE du XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, par DURIS, REVILL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix: 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.  
**LES TISSUS ANCIENS** reconstitués à l'aide du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878. 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix: 50 fr.  
**DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE** par D'ORSENY et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 23 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix: 450 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**20 à 25 %** de Revenu par An, payables par Mois  
SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1873, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

BOULEVARD NORD

A CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

### ABOLITION DE L'IMPÔT 3 0/0

sur les coupons

D' ACTIONS ET D' OBLIGATIONS

Un groupe de députés propose de doubler l'impôt de 3 0/0 établi en 1852 sur le revenu des valeurs mobilières.

Tous les Actionnaires,

Tous les Obligataires

de toutes les sociétés financières, industrielles ou commerciales sont intéressés à faire une éclatante manifestation pour l'Abolition de cet impôt anormal en signant la pétition déposée dans les bureaux du journal, à Paris, 59, rue Tailbout.

### LA GAZETTE DE PARIS

qui enverra franco des exemplaires sur demande affranchie ou carte postale.

On signe également:

Dans les départements, dans les bureaux des journaux et des maisons de Banque.

## CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'émbonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles